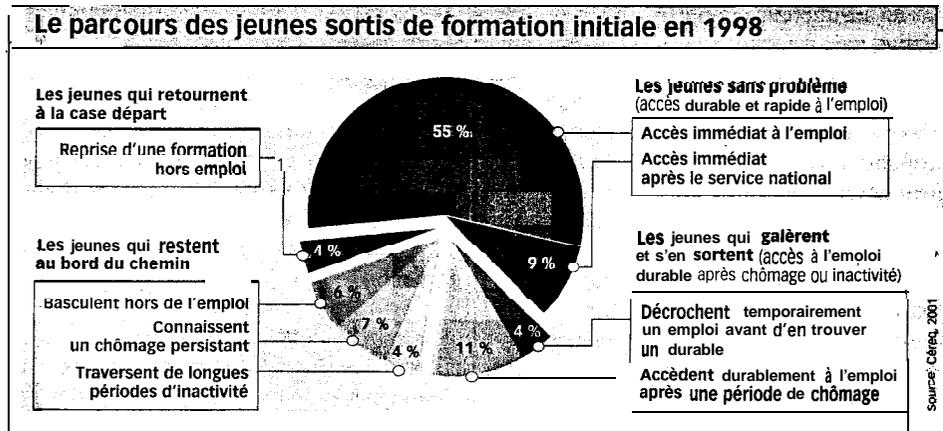


**Emploi** La situation des jeunes s'est nettement améliorée depuis 1997. Mais le niveau de qualification reste déterminant pour l'obtention d'un travail.

# Ça va mieux pour les jeunes

L'amélioration de l'emploi constate à partir de 1997 a particulièrement profité aux jeunes de moins de 30 ans : en 1997, 4,25 millions de 15-29 ans avaient un emploi ; en 2001, on en compte 500 000 de plus (4,72 millions). Comme le nombre total de jeunes n'a quasiment pas changé, pas davantage que le nombre de jeunes en formation, cette amélioration de l'emploi a permis de réduire substantiellement le nombre de jeunes au chômage (- 370 000) et d'absorber sans difficulté la suppression du service national.

Cette amélioration a permis de réduire la proportion des jeunes contraints d'occuper des emplois à temps partiel. Ce temps partiel contraint, qui représentait 6 % des emplois des garçons et 18 % des emplois des filles en 1997, n'en concerne plus que respectivement 4 % et 14 % en 2001. D'où une réduction de la « pauvreté laborieuse », c'est-à-dire la proportion de jeunes travailleurs gagnant moins des deux tiers du salaire médian (le salaire tel que la moitié des salariés gagne plus et l'autre moitié gagne moins). En 2001, le salaire médian net est de l'ordre de 1 350 euros par mois (près



de 9 000 francs). En 1997, un quart des jeunes qui travaillaient se situait en dessous des deux tiers du salaire médian. En 2001, ce n'est plus le cas que d'un cinquième.

## Un jeune sur 14 au chômage en 2001

11 est vrai que cette embellie permet de réduire quelque peu le traditionnel handicap des jeunes sur le marché du travail, du fait de leur expérience professionnelle, nulle ou faible : leur taux de chômage, qui était de 20,7 % en 1997, n'est plus que de 14,3 % quatre ans plus tard. Ceux qui poursuivent des études ne sont pas pris en compte pour ce calcul. Ceux qui ont arrêté précocement leurs études ont tendance à être sur-représentés, ce qui gonfle le taux de chômage d'ensemble, puisque ces jeunes rencontrent des difficultés importantes d'insertion professionnelle. Si l'on prend en compte l'ensemble de la tranche d'âge, et non plus seulement ceux qui sont présents sur le marché du travail, un sur quatorze était au chômage en mars 2001, contre un sur dix en 1997.

La situation des jeunes arrivés sur le marché du travail en 1998 s'est améliorée par rapport à celle vécue par leurs aînés, arrivés sur le marché du travail en 1992. Trois ans après leur sortie de l'appareil éducatif, les jeunes de 1998 ont passé 54 % de leur temps à travailler (1) avec un contrat « normal » (CDI ou CDD), 11 % en intérim et 9 % avec un autre type de contrat (contrat aidé, dans presque tous les cas : emploi-jeune, contrat de qualification, etc.). Ainsi, au total, près des trois quarts (74 %) de leur temps ont été passés en emploi. Pour la génération 1992, trois ans après leur sortie de l'appareil éducatif, ce n'était le cas que de 66 % du temps passé : 52 % en emploi « normal », 5 % en intérim, 9 % en autre contrat. Dans 11 % des cas, les jeunes de la génération 1998 sont au chômage trois ans après leur arrivée sur le marché du travail (contre 17 % pour la génération 1992).

Si l'on considère les niveaux de qualification, l'amélioration est nette pour les bacs + 2 : leur temps pas en emploi était de 7,5 %

en 1995 pour la génération 1992, et de 82 % en 2001 pour la génération 1998. Les jeunes ayant un CAP ou un BEP s'en sortent moins bien : leur temps d'emploi n'a progressé que de 71 à 73 %. Mais décrocher son premier emploi en moins de six mois dépend fortement du diplôme, aujourd'hui comme hier : les non-qualifiés, qui ont arrêté leur scolarité avant l'obtention d'un CAP ou avant la seconde, étaient 43 % dans ce cas dans la génération 1992, ils sont 45 % dans la génération 1998. Quant aux BTS ou DUT tertiaire, ils étaient 68 % dans la génération 1992 et 81 % dans la génération 1998. Il y a donc bien une nette amélioration, mais les différences demeurent fortes selon les niveaux de qualification à l'arrivée sur le marché du travail. ■

**Denis Clerc**

(1) Cette notion de « temps passé à travailler » permet d'intégrer l'ensemble des phases de travail au cours des trois ans écoulés, au lieu de se contenter de regarder la situation de chacun trois ans après sa sortie du système éducatif. Un jeune qui aurait été dix-huit mois au chômage (et une ou plusieurs fois) et aurait travaillé pendant le reste du temps, sur les trente-six mois observés, sera considéré comme ayant passé la moitié de son temps au travail.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- « De mars 1997 à mars 2001, une participation accrue des moins de 30 ans à l'emploi », par Claude Minni et Emmanuelle Nauze-Fichet, *Insee Première* n° 821, janvier 2002. consultable sur le site [WWW.insee.fr](http://WWW.insee.fr). Une version augmentée du même article, comportant des comparaisons européennes, est publiée dans *Premières synthèses* n° 04.2, janvier 2002, et disponible sur le site [www.emploi-solidarite.gouv.fr](http://www.emploi-solidarite.gouv.fr), rubrique « Emploi », puis « Etudes et statistiques ».
- « Génération 98 : à qui a profité l'embellie économique », par Dominique Epiphane et alii, *Bref* n° 181, Céreq, décembre 2001. Disponible également sur le site [www.cereq.fr](http://www.cereq.fr).